



ADHÉSIONS 2020



CLUB DE GOLF RIVERMEAD

Catégorie d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 10 ans 1 versement/an	Initiation 1 paiement
Membre régulier (âgé de 40 ans et plus)	4 745 \$	900 \$	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Conjoint(e) régulier	3 165 \$	400 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Conjoint(e) 10 rondes	1 020 \$	200 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Conjoint(e) 20 rondes	2040 \$	200 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Sénior limité (âgé de 75 ans ou plus)	4 130 \$	300 \$	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Sénior conjoint limité (âgé de 75 ans ou plus)	2 700 \$	300 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Associé 15 rondes	1 990 \$	500 \$	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Associé 25 rondes	3 190 \$	600 \$	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Intermédiaire A1 — 19 à 22	1 685 \$	200 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Intermédiaire A2 — 23 à 25	2 090 \$	200 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Intermédiaire B1 — 26 à 27	2 295 \$	400 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Intermédiaire B2 — 28 à 29	2 500 \$	400 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Intermédiaire C1 — 30 à 32	2 900 \$	800 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Intermédiaire C2 — 33 à 35	3 315 \$	800 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Intermédiaire C3 — 36 à 39	3 925 \$	900 \$	3 500 \$ - 350 \$	2 800 \$
Initiation au golf 1	1 890 \$	200 \$	S.O.	S.O.
Initiation au golf 2	2 295 \$	200 \$	S.O.	S.O.
Transition (après les 2 années de la catégorie Initiation au golf)	1 990 \$	200 \$	S.O.	S.O.
Préjunior (âgé de 7 à 9 ans)	410 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior (âgé de 10 à 14 ans)	665 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior (âgé de 15 à 18 ans)	870 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior (âgé de 14 à 18 ans, sans parent membre)	1 225 \$	200 \$	S.O.	S.O.
Social	305 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Non-résident	650 \$	0 \$	S.O.	S.O.

Catégorie d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 10 ans 1 versement/an	Initiation 1 versement
Entreprise 30	3 215 \$	700 \$ pour le premier employé désigné et 300 \$ pour chaque autre employé désigné	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Entreprise 45	4 590 \$	700 \$ pour le premier employé désigné et 300 \$ pour chaque autre employé désigné	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Entreprise 60	5 715 \$	900 \$ pour le premier employé désigné et 400 \$ pour chaque autre employé désigné	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Entreprise 80	6 940 \$	900 \$ pour le premier employé désigné et 400 \$ pour chaque autre employé désigné	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$
Entreprise 100	8 160 \$	900 \$ pour le premier employé désigné et 400 \$ pour chaque autre employé désigné	5 000 \$ - 500 \$	4 000 \$

Conditions

- Les taxes s'appliquent aux catégories, privilèges, tarifs et frais, sous réserve de modification;
- Dès le 31 octobre, le club facturera le solde du minimum à tout membre qui ne l'a pas déboursé au 31 octobre;
- Pour les catégories où une limite d'âge s'applique, on compte l'âge du membre au 1^{er} janvier de chaque année;
- Rabais familial pour intermédiaire : A (19-25) — 15 % ; B (26-29) — 10 % ; C (30-39) — 5 %.



Catégories	Privileges de golf/restrictions	Mode de paiement sur 9 mois	Privileges au pavillon	Accès aux aménagements de pratique	Réservation d' heures de départ en ligne et par téléphone intelligent	Chariots de golf disponibles sans frais	Entreposage et nettoyage des bâtons	Casier, nettoyage de chaussures, service de serviettes et d' articles de toilette	Privileges de réciprocité aux clubs de golf et	Carte de niveau or de Golf Canada (sous réserve de modification)	Entreposage 3 roues	Entreposage Lectronic Caddy	Actionnaire du Rivermead
Membres réguliers, Conjoint réguliers, Sénior régulier, Sénior conjoint régulier	Sans limites	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	155 \$	260 \$	Oui
Conjoint 10 et 20	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	36 \$	155 \$	260 \$	Non
Sénior limité/ Sénior conjoint limité	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	155 \$	260 \$	Oui
Membres associés	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	36 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres intermédiaires	Sans limites	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	155 \$	260 \$	Non
Initiation au golf Ans 1 & 2 et Transition	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	36 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres juniors	Voir ci-dessous	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	75 \$	Non	Oui	36 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres sociaux	Voir ci-dessous	Non	Oui	Voir ci-dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	S.O.	S.O.	Non
Membres non-résidents	Voir ci-dessous	Non	Oui	Voir ci-dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	36 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres d'entreprise	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Voir ci-dessous	155 \$	260 \$	Non



MEMBRES CONJOINTS(ES) 10 ET 20

- Réserver aux conjoints(es) dont le membre principal est un membre pleins jeux;
- Nombre limité de rondes par année;
- 9 trous : Lundi et mardi. Jeudi entre 10 h et 12 h. Fins de semaine après 15 h.
- Tous les jours après 17 h, les parties seront traitées comme un 9 trous;
- Golf permis tous les jours et à toute heure;
- Lorsque le nombre de rondes permis est atteint, le/la membre peut transférer à une catégorie plus élevée en couvrir les frais qui s'y appliquent;
- Pas le droit de jouer comme invité après avoir atteint le nombre de rondes allouées;
- Droit d'acheter un forfait de 5 parties au montant de 600 \$ après le 15 septembre;
- Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférées à quelqu'un d'autre.

MEMBRE SÉNIOR LIMITÉ/SÉNIOR CONJOINT LIMITÉ

- Le membre doit être âgé de 75 ans ou plus le 1^{er} janvier de l'année d'adhésion pour se qualifier pour cette catégorie.
- **Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :**
 - Lundi et jeudi : sans restriction;
 - Mardi, mercredi et vendredi : ils ont le droit de jouer avant 13 h, à moins de participer en tant que membre en règle de la ligue; des hommes (mercredi) ou la ligue des femmes (mardi);
 - Fins de semaine et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 12 h, à moins de participer à un événement des Weekenders (les femmes seulement).

MEMBRES ASSOCIÉS 15 ET 25

- Nombre limité de rondes;
- 9 trous : Lundi et mardi. Jeudi entre 10 h et 12 h. Fins de semaine après 15 h.*
- Tous les jours après 17 h, les parties seront traitées comme un 9 trous;
- Golf permis tous les jours et à toute heure;
- Lorsque le nombre de rondes permis est atteint, le/la membre peut transférer à une catégorie plus élevée en couvrir les frais qui s'y appliquent;
- Pas le droit de jouer comme invité après avoir atteint le nombre de rondes allouées;
- Droit d'acheter un forfait de 5 parties au montant de 600 \$ après le 15 septembre;
- Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférée à quelqu'un d'autre.

*Associé 15 seulement

MEMBRES D'ENTREPRISE

- Privilèges de jeu pour jusqu'à quatre personnes de l'entreprise, désignées annuellement par l'entreprise. L'entreprise doit démontrer que les quatre sont à son emploi. Vos employés désignés et leurs invités ont le droit de jouer le nombre de rondes indiqué dans le forfait. (Nota : Pour changer le nom d'un membre désigné au cours de l'année civile, il faut payer des frais de 250 \$.)
- Nombre de rondes de golf limité selon la catégorie (30, 45, 60, 80 ou 100 rondes). Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférée à quelqu'un d'autre.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Les jours de semaine : aucune restriction;
 - Les week-ends et les jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.
- Carte du niveau or de Golf Canada pour le premier employé désigné ; les frais pour une carte du niveau or pour chaque autre employé désigné sont de 36 \$;
 - Droit de participer à tous les événements sociaux du club;
 - Droit de participer aux événements de golf non compétitifs, y compris les ligues masculine et féminine (après avoir payé les frais appropriés), le Classique de juin, les journées membre et invité la journée de la coupe Rivermead, le Ernie Harsh, le Classique du centenaire, le tournoi à normale 3 et le Classique d'automne. Les femmes ont le droit de participer à la majorité des activités de golf du jeudi et du samedi;
 - Pas le droit de participer aux événements de golf compétitifs, dont les équipes intersectionnelles et interclubs, les championnats du club et certains autres événements similaires, y compris les événements féminins pour les coupes et trophées.



INITIATION AU GOLF AN 1

- Six leçons privées;
- Leçons de groupe hebdomadaires de 1,5 heure (du 1^{er} mai au 31 août);
- Privilèges de golf de jusqu'à 15 rondes après 16 heures dès le 1^{er} juillet, lorsque le participant joue avec un membre golfeur autre qu'un junior;
- A le droit d'acheter jusqu'à 10 rondes de golf à toute heure à partir du 1^{er} juillet, après avoir payé les frais d'invité en vigueur.
- Une année maximum.

INITIATION AU GOLF AN 2

- Six leçons privées;
- Leçons de groupe hebdomadaires de 1,5 heure (du 1^{er} mai au 31 août);
- Privilèges de golf de jusqu'à 20 rondes après 15 h 30 dès le 20 mai sans être accompagné par un membre golfeur;
- A le droit d'acheter jusqu'à 10 rondes de golf à toute heure après avoir payé les frais d'invité en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} juillet);
- Une année maximum.

TRANSITION (après avoir complété les 2 années de la catégorie initiation au golf)

- Inclus 15 rondes;
- 18 trous seulement. Après 16 h toutes les parties seront traitées comme un 9 trous;
- Une année maximum;
- Golf permis tous les jours et à toute heure;
- Lorsque le nombre de rondes permis est atteint, le/la membre peut transférer à une catégorie plus élevée en acquittant les frais qui s'y appliquent;
- Pas le droit de jouer comme invité après avoir atteint le nombre de rondes allouées;
- Droit d'acheter un forfait de 5 parties au montant de 600 \$ après le 15 septembre;
- Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférée à quelqu'un d'autre.

MEMBRES JUNIORS

Préjuniors (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1^{er} janvier)

- Réservé aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons rouges aux trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons rouges.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Fins de semaine et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Préjuniors élités (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1^{er} janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Réservé aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons rouges des trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons rouges.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.



Débutant (âgé de 10 à 18 ans en date du 1^{er} janvier)

- Débutants qui n'ont pas de handicap;
- Dois jouer avec un membre golfeur en tout temps.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Juniors (âgé de 10 à 18 ans en date du 1^{er} janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Ils ont le droit de jouer avec d'autres juniors aux heures appropriées.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Juniors de la classe A (âgé de 10 à 18 ans en date du 1^{er} janvier)

- Golf sans restriction;
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Garçons : dois avoir un facteur de handicap de 8,6 ou moins;
- Filles : dois avoir un facteur de handicap de 18,4 ou moins;
- Dois avoir été classé dans les 50 meilleurs de l'ordre de mérite de l'AGQ;
- Membres d'une équipe de golf provinciale, avec une lettre de recommandation d'un directeur d'école ou d'un autre adulte occupant un poste d'autorité similaire;
- Le Rivermead doit être leur parcours d'adhésion et ils doivent jouer un rôle actif au programme pour les juniors du Rivermead.

MEMBRES SOCIAUX

- Ils ont le droit de jouer cinq rondes de golf par année comme invité d'un membre golfeur, après avoir payé les frais d'invité en vigueur;
- Ils ont le droit d'utiliser les aménagements de pratique jusqu'à cinq jours par année et seulement le jour où ils ont payé des frais d'invité.

MEMBRES NON RÉSIDENTS

- La résidence principale et le lieu de travail de cette catégorie de membre doivent être à au moins 125 km du Club de golf Rivermead;
- Ils ont le droit de jouer 10 rondes de golf par année au Rivermead. Six rondes de golf sont incluses ; ils doivent payer les frais d'invité en vigueur avant de jouer les quatre autres rondes de golf;
- Ils ont le droit d'utiliser les nouveaux aménagements de pratique uniquement les jours où ils jouent une des six rondes de golf incluses ou une des quatre rondes sujettes aux frais d'invité en vigueur.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur des adhésions au info@rivermeadgolf.com.

